CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 16 décembre 2021 à 10h00
Patrimoine des retraités et transmission du patrimoine

Document N° 7
Document de travail, n'engage pas le Conseil

Les transmissions de patrimoine : qui donne quoi et qui reçoit quoi parmi les retraités ?

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites
à partir de statistiques de l'INSEE

Les transmissions de patrimoine : qui donne quoi et qui reçoit quoi parmi les retraités ?

À partir de la dernière vague disponible de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (2017-18), l'INSEE a publié de nombreuses statistiques relatives aux transmissions entre ménages, qu'il s'agisse de donations, d'aides ou bien encore d'héritages (*Insee Résultats* du 28 avril 2021). À la demande du secrétariat général du COR, l'INSEE a complété ces données par plusieurs statistiques complémentaires axées notamment sur la situation spécifique des retraités. Cette note se propose de faire la synthèse de l'ensemble de ces nombreuses et riches informations.

La première partie de cette note se propose d'examiner les caractéristiques des ménages qui versent des donations – qui sont dans la très grande majorité des retraités – mais aussi la nature, les bénéficiaires et les montants de ces donations.

Les ménages peuvent par ailleurs également recevoir des donations ou aides. Ce sens de transmission – qui concerne également les retraités – est examiné dans la deuxième partie de cette note.

La troisième partie de la note est consacrée aux successions : à quel âge hérite-t-on ? de quel montant ? Ces questions amèneront à s'interroger également sur la situation relative des retraités par rapport aux actifs.

Enfin, les phénomènes de transmission ne sont pas nécessairement indépendants les uns des autres. C'est pourquoi la dernière partie de la note est consacrée au lien entre la perception d'un héritage et le versement d'une donation.

1. Les donations et aides versées par les retraités

1.1. Les donations versées par les retraités

a) Qui verse une donation ?

En France, début 2018, 8 % des ménages déclarent avoir déjà réalisé une donation dans leur vie (et sont donc ***donateurs***). Cette proportion est cependant très variable selon l'âge. Inférieure à 3 % avant l'âge de 60 ans (générations nées après 1958), elle augmente fortement au-delà : 12 % entre 60 et 69 ans (générations 1949-1958) et 24 % après 70 ans (générations nées avant 1948) (graphique 1).

Graphique 1.
Part des ménages donateurs selon l'âge de la personne de référence en 2018, en %

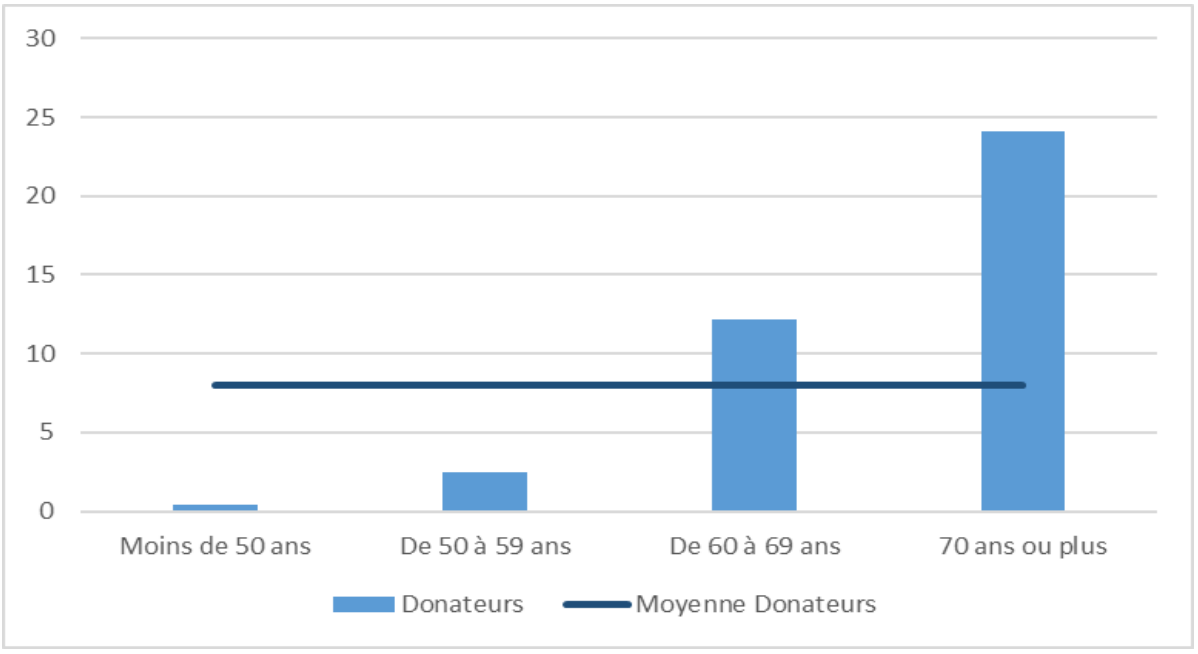

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte).
Lecture : début 2018, 12,2 % des ménages dont la personne de référence a entre 60 et 69 ans sont donateurs (c'est-à-dire ont versé au moins une donation dans leur vie).
Note : l'âge retenu est celui de la personne de référence à la date de l'enquête.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018. Calculs SG-COR.

Si des effets de génération peuvent expliquer certaines différences, il apparaît que le fait de verser une donation est un évènement qui survient essentiellement après la retraite.

Graphique 2. Part des ménages retraités ayant versé une donation selon la tranche d'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

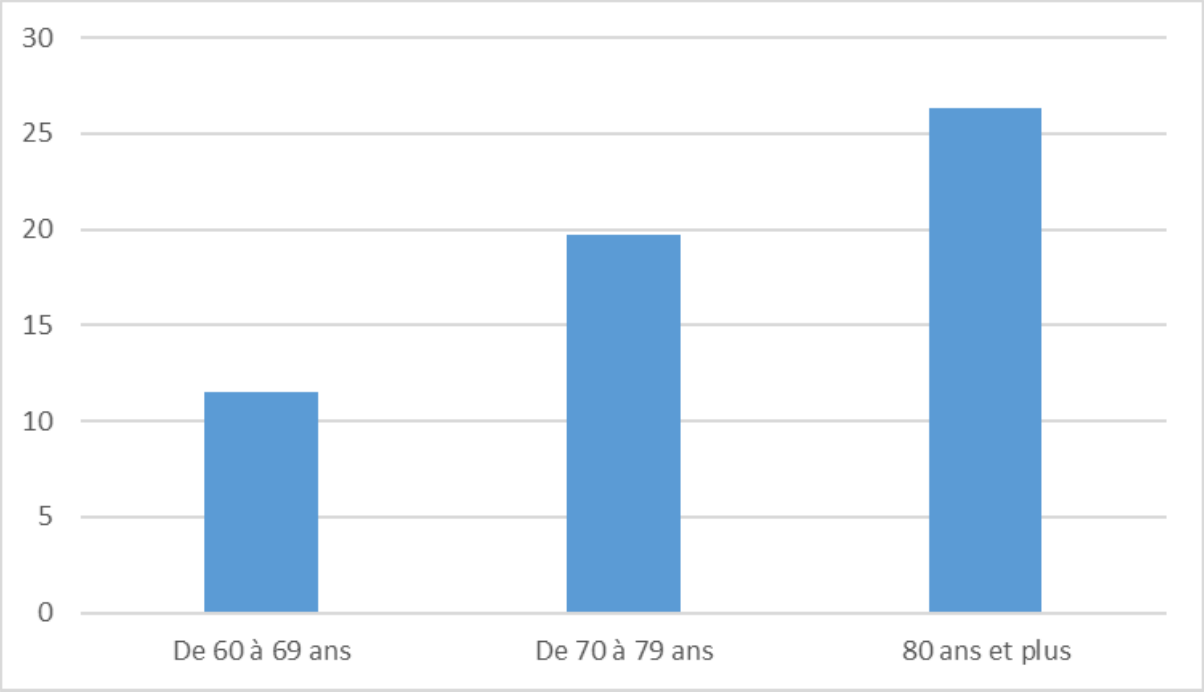

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 11,5 % des ménages retraités entre 60 et 69 ans ont versé une donation.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

En s'intéressant aux seuls ménages dont la personne de référence est retraitée en 2018 (graphique 2), il apparaît que la probabilité d'avoir versé une donation croît continuellement avec l'âge. 12 % des ménages retraités ayant entre 60 et 69 ans (nés entre 1949 et 1958) ont versé une donation, 20 % entre 70 et 79 ans (nés entre 1939 et 1948) et même 26 % après 80 ans (nés avant 1938). Des donations sont ainsi versées à tous les âges de la retraite, même au-delà de 80 ans, même si là encore, des effets de génération ne sont pas à exclure.

Par ailleurs, le versement de donations est plus souvent le fait de ménages aisés. La propension à verser des donations est en effet d'autant plus importante que les ménages disposent de revenus disponibles annuels importants. Les ménages disposant de plus de 50 000 € annuellement sont sur-représentés parmi les ménages donateurs, tandis que ceux disposant de moins de 25 000 € sont sous-représentés (graphique 3). Par exemple, 50 % des ménages donateurs disposent d'un revenu disponible annuel de plus de 35 000 €, contre 44 % dans l'ensemble de la population.

Graphique 3. Répartition des ménages donateurs selon le revenu disponible annuel comparativement à l'ensemble des ménages, en %

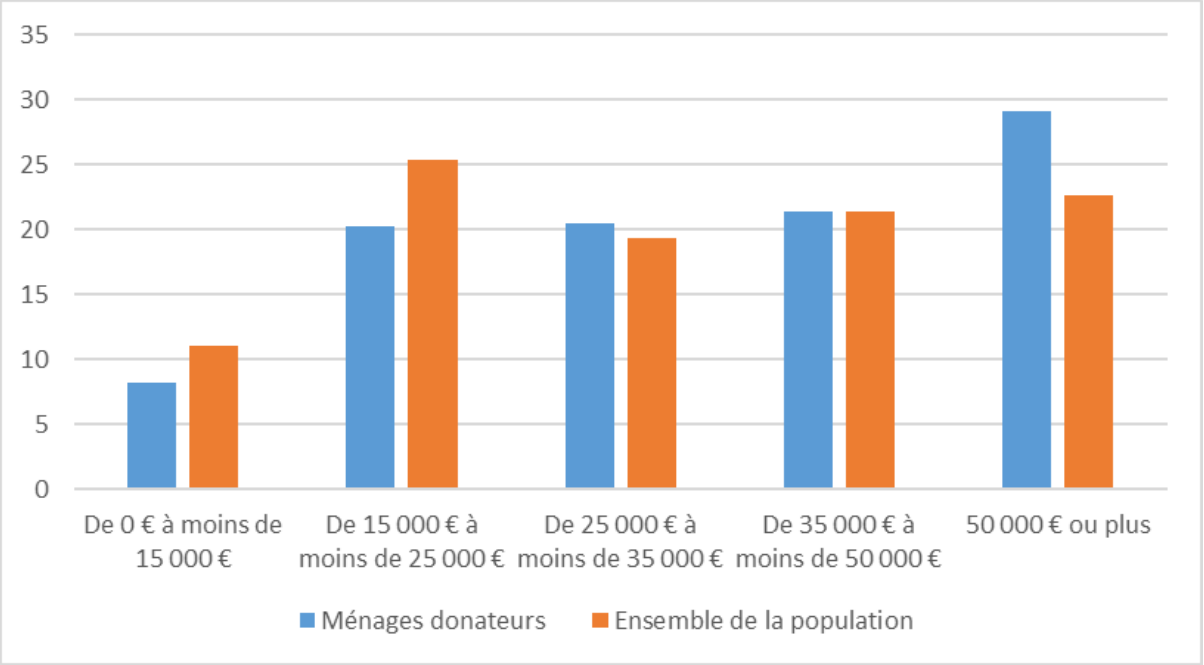

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte) dont le revenu disponible est connu.
Lecture : début 2018, 8,2 % des ménages donateurs (c'est-à-dire des ménages ayant versé une donation dans leur vie) ont un revenu disponible annuel inférieur à 15 000 €.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

En considérant les seuls ménages retraités en 2018 (tableau 1), il est possible de noter que les ménages donateurs sont également plus souvent ceux disposant d'un important patrimoine. En effet, 39 % des ménages retraités les plus aisés (patrimoine net[1] supérieur au 9ème décile) ont déjà versé une donation, contre seulement 7 % des ménages les plus modestes (patrimoine inférieur au 4ème décile).

[1] Le patrimoine net est le patrimoine brut du ménage net de l'endettement, c'est-à-dire après déduction des sommes restant dues par les ménages au titre des emprunts qu'il a contractés pour des motifs privés (achat d'un bien immobilier, crédit à la consommation, etc.) et/ou professionnels.

Tableau 1. Part des ménages retraités donateurs selon le patrimoine net et selon la tranche l'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

Tranche d'âge de la personne de référence	Inférieur au 4e décile (40 % les plus modestes)	Du 4e au 7e décile	Du 7e au 8e décile	Du 8e au 9e décile	Supérieur au 9e décile (10 % les plus aisés)
Moins de 60 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
De 60 à 69 ans	n.s.	8,2	17,2	15,6	30,3
De 70 à 79 ans	n.s.	11,5	25,4	27,7	44,0
80 ans et plus	n.s.	28,5	n.s.	27,6	47,9
Ensemble	**7,0**	**15,5**	**22,3**	**21,7**	**39,1**

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 30,3 % des ménages retraités entre 60 et 69 ans et ayant un patrimoine net supérieur au 9e décile ont versé une donation.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

b) À qui est versée la donation ?

Lorsqu'ils réalisent des donations, les ménages retraités le font dans l'immense majorité des cas en faveur de leurs enfants (tableau 2). Toutefois, pour les ménages les plus âgés, une part non négligeable des donations est réalisée pour leurs petits-enfants : 13 % lorsque la donation intervient entre 70 ans et 79 ans et même 18 % au-delà de 80 ans.

Tableau 2. Répartition des liens de parenté pour les donataires de donations versées par des retraités selon la tranche d'âge des retraités donateurs au moment de la transmission, en %

Tranche d'âge lors de la transmission	Enfants présents dans le domicile actuellement	Enfants actuellement hors domicile	Enfant décédé depuis	Petits enfants	D'autres personnes
Moins de 60 ans	0,8	99,8	0,0	0,0	0,0
De 60 à 69 ans	3,4	89,3	0,1	3,7	4,7
De 70 à 79 ans	0,9	84,8	2,2	13,0	4,6
80 ans et plus	2,1	74,4	6,1	18,4	5,4

Champ : donations versées par des retraités (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraité : personne qui se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle ou inactive de plus de 60 ans.
Note : la somme des parts en ligne peut être supérieure à 100 parce qu'une donation peut comporter plusieurs donataires.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

c) Quel montant de donation ?

Si un ménage à haut revenu ou haut patrimoine est plus enclin à verser des donations (voir *supra*), les montants versés sont également plus souvent importants (tableaux 3 et 4).

Les donations de plus de 100 000 € correspondent à près de la moitié des donations réalisées par des ménages dont le patrimoine excède 500 000 €, contre 43 % pour l'ensemble des donations.

Les donations les plus faibles, celles de moins de 20 000 €, ne représentent quant à elles que 7 % des donations réalisées par des ménages dont le revenu annuel excède 50 000 €, contre 16 % de l'ensemble des donations.

Tableau 3. Répartition des donations versées aux enfants hors domicile selon leur montant et le revenu disponible annuel du ménage des donateurs, en %

Revenu disponible annuel du ménage	Moins de 20 000 €	De 20 000 € à moins de 50 000 €	De 50 000 € à moins de 100 000 €	100 000 € ou plus	Ensemble
De 0 € à moins de 15 000 €	ns	ns	ns	ns	100,0
De 15 000 € à moins de 25 000 €	ns	ns	ns	38,8	100,0
De 25 000 € à moins de 35 000 €	21,4	17,7	12,9	48,0	100,0
De 35 000 € à moins de 50 000 €	19,5	15,6	25,2	39,7	100,0
50 000 € ou plus	7,1	24,6	23,1	45,2	100,0
Ensemble	16,1	20,3	20,7	42,9	100,0

Champ : donations versées aux enfants hors domicile par les ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte). Sont exclues les donations dont le montant est inconnu (11 % des cas).
Lecture : début 2018, 17,7 % des donations versées aux enfants hors domiciles par des ménages dont le revenu disponible annuel est compris entre 25 000 € et 35 000 € sont d'un montant compris entre 20 000 € et 50 000 €.
Note : ns : non significatif.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018

Parmi les ménages dont la personne de référence est retraitée en 2018, le niveau de donation versée n'est pas le même selon la profession qui était exercée lors de la vie active (graphique 4 pour les donations versées aux enfants hors domicile). Les ménages d'anciens cadres ou indépendants versent moins fréquemment des faibles donations.

Tableau 4. Répartition des donations versées aux enfants hors domicile selon leur montant et le patrimoine net du ménage des donateurs, en %

Tranche de patrimoine net du ménage	Moins de 20 000 €	De 20 000 € à moins de 50 000 €	De 50 000 € à moins de 100 000 €	100 000 € ou plus	Ensemble
Moins de 10 000 €	ns	ns	ns	ns	100,0
De 10 000 € à moins de 115 000 €	ns	ns	ns	39,3	100,0
De 115 000 € à moins de 275 000 €	19,5	21,4	ns	43,7	100,0
De 275 000 € à moins de 500 000 €	14,2	27,5	22,5	35,8	100,0
500 000 € ou plus	13,2	14,8	23,2	48,8	100,0
Ensemble	16,1	20,3	20,7	42,9	100,0

Champ : donations versées aux enfants hors domicile par les ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte). Sont exclues les donations dont le montant est inconnu (11 % des cas).
Lecture : début 2018, 19,5 % des donations versées aux enfants hors domiciles par des ménages ayant un patrimoine net compris entre 115 000 € et 275 000 € sont d'un montant inférieur à 20 000 €.
Note : le patrimoine net correspond au total des actifs détenus par le ménage (immobiliers, financiers, professionnels ou autres), dont sont déduits les éventuels emprunts encore en cours.
ns : non significatif.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018

Seuls 10 % d'entre eux environ ont versé des donations à leurs enfants hors domicile pour un montant de moins de 20 000 €. *A contrario*, les ménages d'anciens salariés autres que cadres tendent à verser des donations à leurs enfants hors domicile plus faibles que la moyenne : par exemple, 22 % d'entre eux versent des donations de moins de 20 000 €.

Graphique 4. Répartition des donations versées aux enfants hors domicile selon leur montant et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, en %

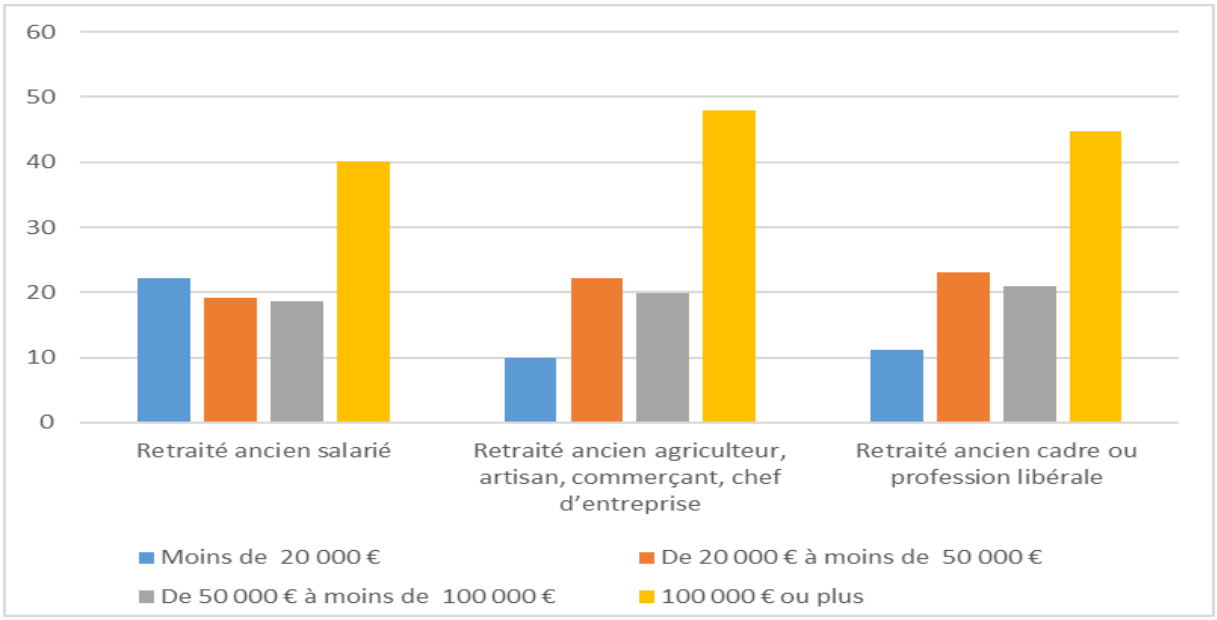

Champ : donations versées aux enfants hors domicile par les ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte). Sont exclues les donations dont le montant est inconnu (11 % des cas).
Lecture : début 2018, 19,1 % des donations versées aux enfants hors domicile par des ménages dont la personne de référence est retraité ancien salarié autre que cadre sont d'un montant compris entre 20 000 € et 50 000 €.
Note : ns : non significatif.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018

d) Quelle situation des retraités par rapport aux actifs ?

Plus les retraités sont âgés lors de la donation, plus ils tendent à verser des donations de montant important (graphique 5). Après 70 ans (49 %), et plus encore après 80 ans (61 %), les donations sont majoritairement supérieures à 100 000 €. Il convient cependant de souligner, une fois encore, que l'on compare des cohortes différentes et qu'un effet de génération peut intervenir.

Pour les donataires actifs, le montant des donations versées augmente aussi avec l'âge lors de la transmission (graphique 6) – en lien avec la possibilité d'avoir pu accumuler un patrimoine plus important. Enfin, en comparant les ménages actifs de plus de 50 ans aux ménages retraités les plus jeunes, qui sont assez voisins en termes d'âge, il n'y a pas de différence notable relevée dans la distribution des montants de donation transmis.

Graphique 5. Répartition des montants de donations versés par des retraités selon l'âge lors de la transmission, en %

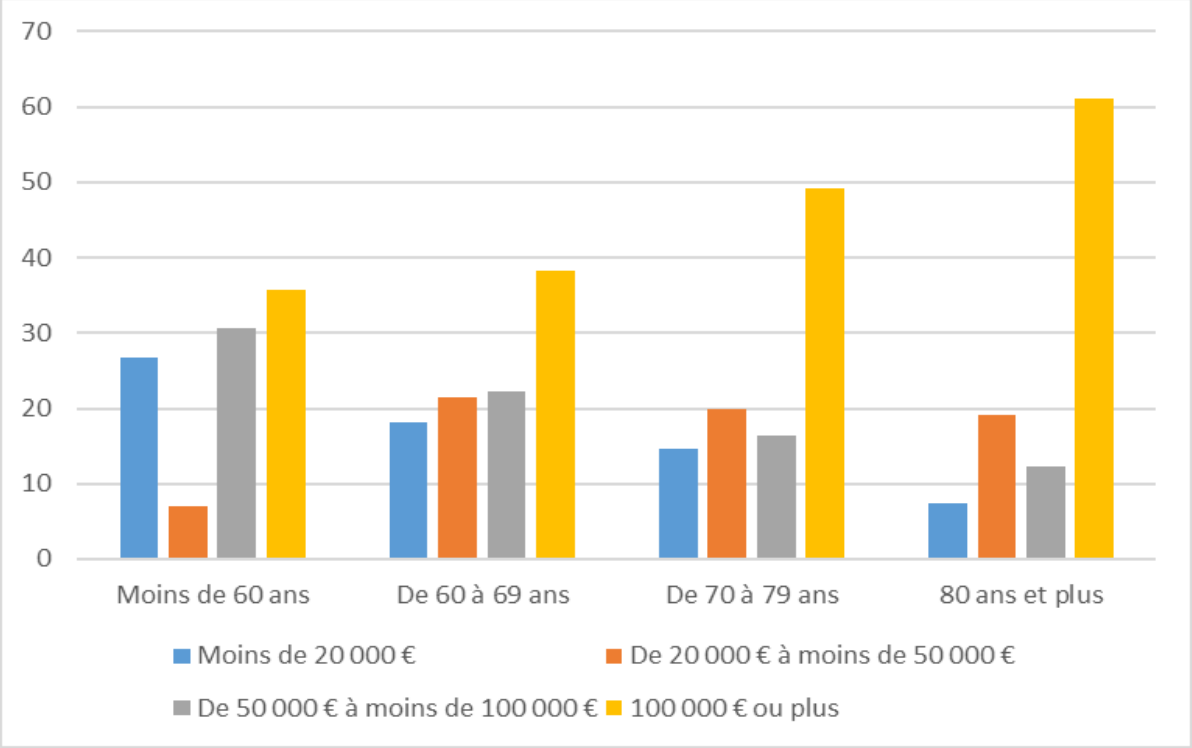

Champ : donations versées par des retraités (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle ou inactive de plus de 60 ans.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Graphique 6. Répartition des montants de donations versés par des actifs selon l'âge lors de la transmission, en %

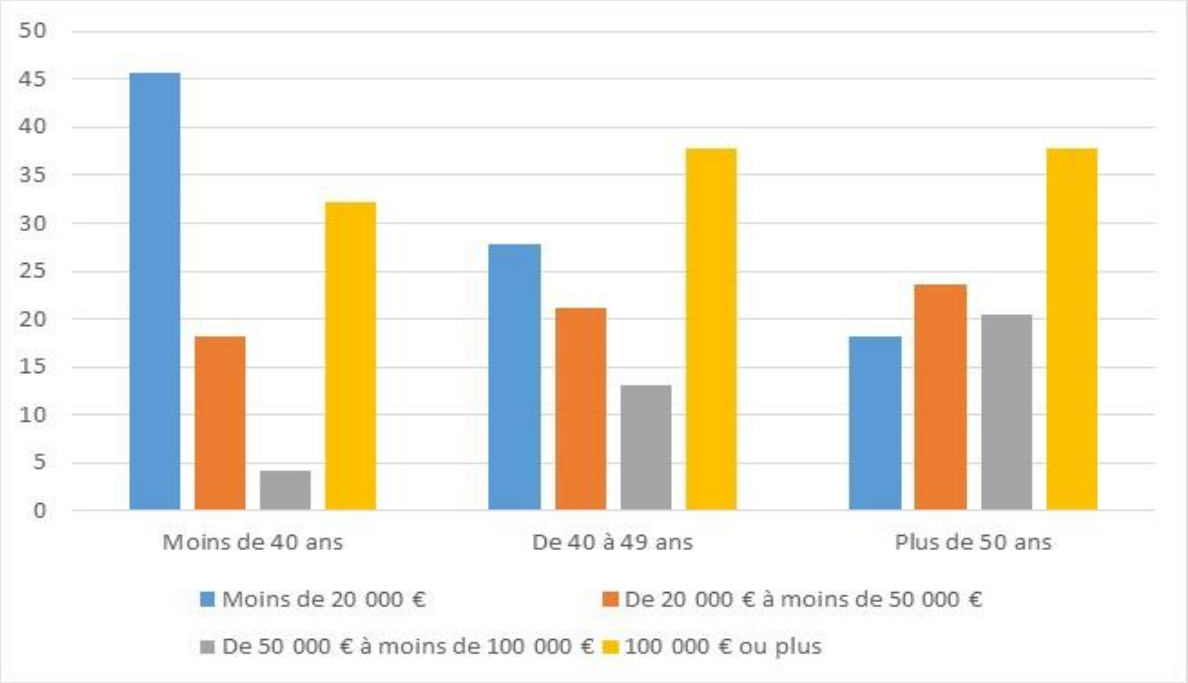

Champ : donations versées par des actifs (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Actif : sont considérées comme actives toutes les personnes qui ne sont pas retraitées.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

1.2. Les aides versées par les retraités

Outre les donations, les ménages peuvent aussi verser des aides, le plus souvent à leurs descendants.

Il s'agit notamment de dons d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un évènement important, de versements réguliers, de mises à disposition gratuites d'un logement, de paiements d'un loyer ou bien encore de prêts d'argent. Pour les aides versées aux parents, il peut également s'agir du financement d'une maison de retraite par exemple.

Si les ménages de retraités ont plus tendance à verser des aides que des donations, d'importantes disparités selon l'âge de la personne de référence du ménage peuvent être constatées (tableau 5). Plus de 44 % des ménages retraités âgés de 60 à 69 ans en 2018 (nés entre 1949 et 1958) ont versé une aide dans leur vie, contre 42 % pour ceux ayant de 70 à 79 ans (nés entre 1939 et 1948) et 32 % pour ceux de plus de 80 ans (nés avant 1938). Ce constat peut être mis en lien avec le fait que ces anciennes cohortes ont disposé de retraites relativement plus faibles[2] et ont accumulé un moindre patrimoine[3].

Tableau 5. Part des ménages retraités ayant versé une aide selon le patrimoine net et selon la tranche l'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

Tranche d'âge de la personne de référence	Inférieur au 4e décile (40 % les plus modestes)	Du 4e au 7e décile	Du 7e au 8e décile	Du 8e au 9e décile	Supérieur au 9e décile (10 % les plus aisés)	Ensemble
Moins de 60 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	61,1
De 60 à 69 ans	29,6	40,4	59,6	49,5	64,2	44,2
De 70 à 79 ans	29,1	31,7	50,1	58,0	57,9	41,6
80 ans et plus	20,2	30,9	41,7	48,7	47,9	32,5
Ensemble	**26,9**	**35,3**	**52,6**	**53,0**	**58,5**	

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 64,2 % des ménages retraités entre 60 et 69 ans et ayant un patrimoine net supérieur au 9e décile ont versé une aide.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

À l'instar des donations, la probabilité de verser une aide est d'autant plus importante que le ménage est aisé : presque 60 % des retraités de 70 à 79 ans parmi les 10 % les plus aisés ont versé une aide, contre moins de 30 % parmi les 40 % les plus modestes.

[2] Voir à ce sujet la figure 3.6 du rapport annuel du COR de juin 2021 présentant le niveau de vie relatif des retraités. La situation des retraités, relativement aux actifs, s'est progressivement améliorée entre les années 1990 et le début des années 2010 avec l'arrivée à la retraite de générations plus récentes. Il convient toutefois de souligner que cette tendance s'inverserait en projection avec la baisse des taux de remplacement des futures générations de liquidants.
[3] Voir le document n° 2 de la séance.

2. Les donations et aides en faveur des retraités

2.1. Les donations en faveur des retraités

a) Qui reçoit une donation ?

Les ménages peuvent également être des ***donataires***. C'est le cas de 18 % de ménages qui déclarent ainsi, en 2018, avoir reçu une donation au cours de leur vie.

En examinant cette proportion par âge (graphique 7), il apparaît qu'elle augmente nettement jusqu'à l'âge de 49 ans. La perception d'une donation est donc très fréquente entre 30 et 49 ans – même s'il convient de souligner qu'il s'agit de cohortes différentes, ce qui peut induire des biais. La part de donataires est par ailleurs très faible parmi les ménages très jeunes – âgés de moins de 30 ans et donc nés après 1988.

Graphique 7. Part des ménages ayant reçu une donation selon la tranche l'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

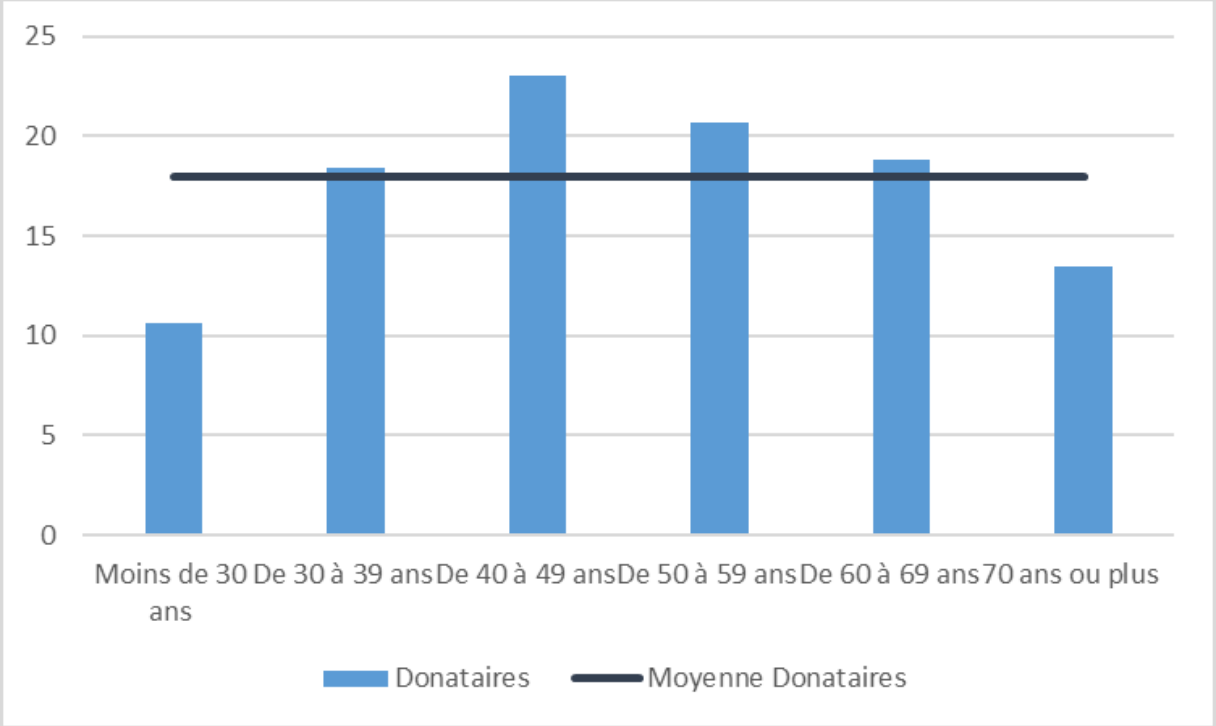

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte).
Lecture : début 2018, 13,5 % des ménages dont la personne de référence a plus de 70 ans sont donataires (c'est à dire ont reçu une donation dans leur vie).
Note : l'âge retenu est celui de la personne de référence à la date de l'enquête.
Lorsque pour un calcul il y a moins de 20 réponses, les résultats ne sont pas significatifs. Ils sont donc remplacés par le symbole ns.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018. Calculs SG-COR.

La proportion de ménages donataires diminue progressivement au fur et à mesure de l'âge au-delà de 50 ans. Cette baisse peut être rapprochée des mesures fiscales qui ont rendu les donations moins coûteuses au début des années 2000 (loi TEPA en 2007 par exemple).

En ne s'intéressant qu'aux seuls ménages qui sont retraités en 2018 (graphique 8), il apparaît que la probabilité d'avoir reçu une donation dans sa vie est plus importante pour les générations 1949-1958 qui ont entre 60 et 69 ans en 2018 (17 %) que pour celles nées avant 1948 – qui ont pourtant eu une plus longue durée de vie. Ce constat est dû au fait que le phénomène de donation s'est progressivement répandu à compter des années 1980 et 1990.

Graphique 8. Part des ménages retraités ayant reçu une donation selon la tranche l'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

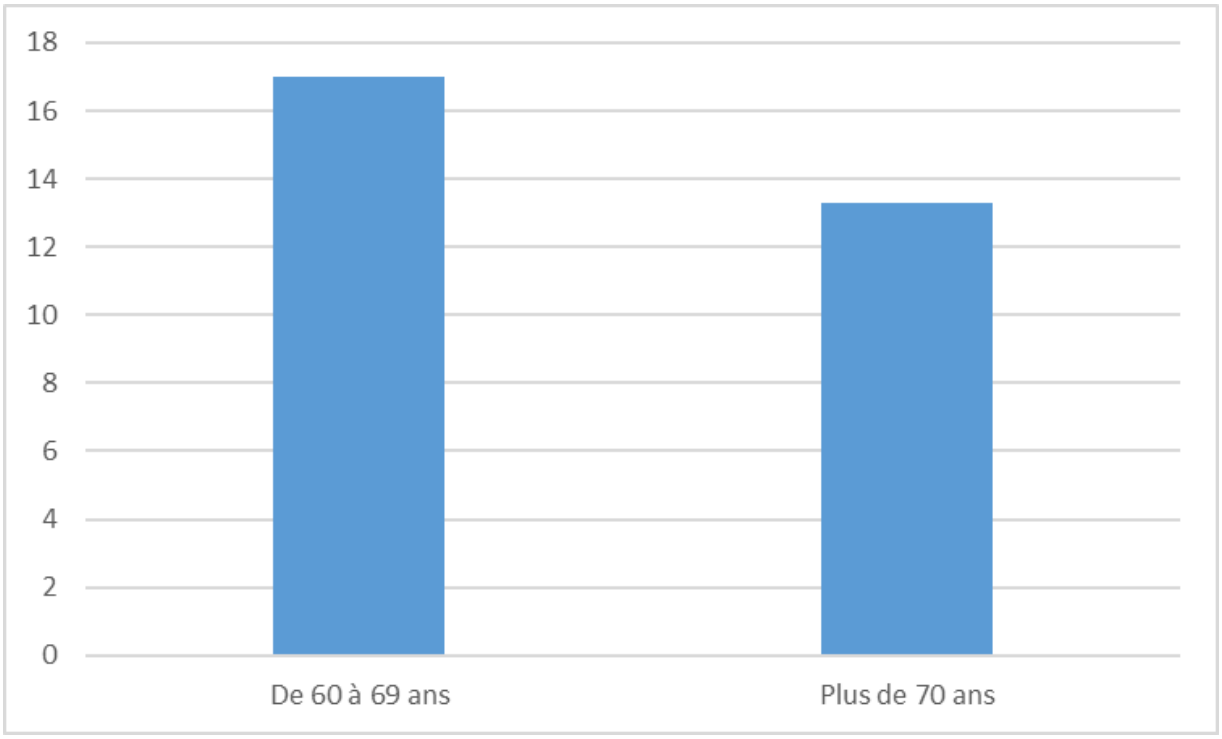

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 17,0 % des ménages retraités entre 60 et 69 ans ont reçu une donation.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Comme la probabilité d'être donateur, celle d'être donataire est d'autant plus importante que le ménage est aisé. Plus d'un tiers des 10 % de ménages disposant de plus de 50 000 € par an ont ainsi reçu une donation au cours de leur vie, contre seulement 7 % des ménages disposant de moins de 15 000 € (graphique 9).

Graphique 9. Répartition des ménages donataires selon le revenu disponible annuel comparativement à l'ensemble des ménages, en %

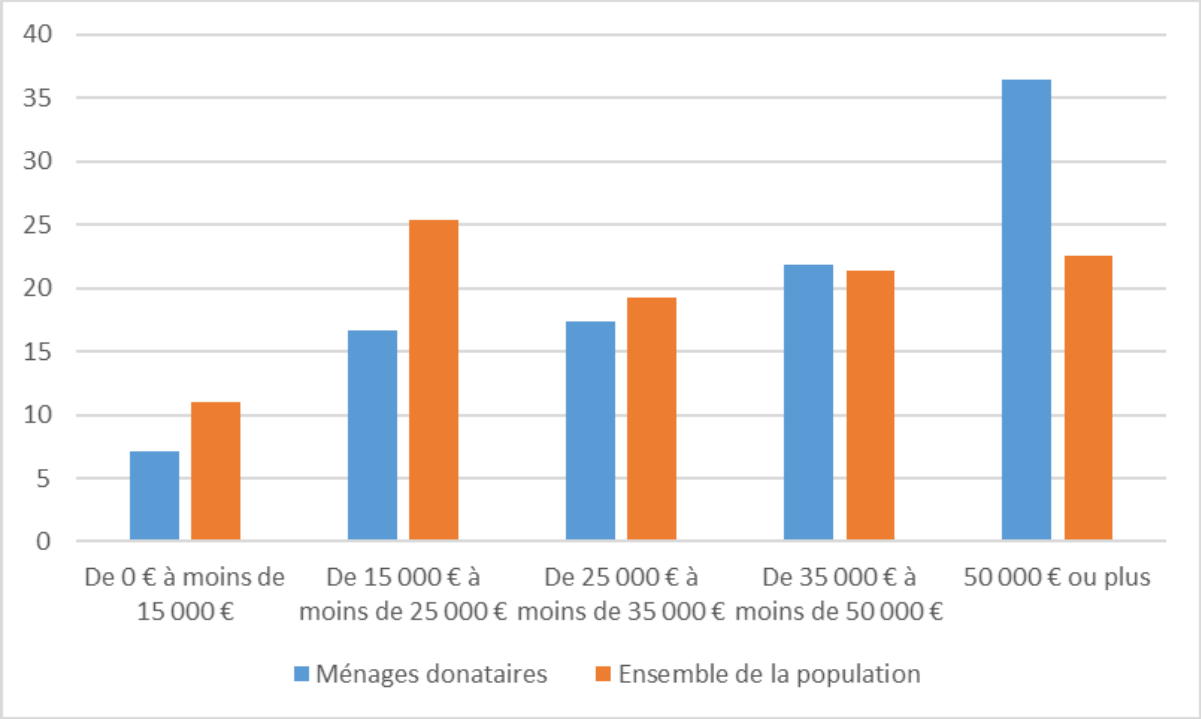

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte) dont le revenu disponible est connu.
Lecture : début 2018, 7,1 % des ménages donataires (c'est-à-dire des ménages ayant reçu un héritage dans leur vie) ont un revenu disponible annuel inférieur à 15 000 €.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

b) Quel type de donation et de la part de qui ?

Tableau 6. Répartition des liens de parenté pour les donataires de donations versées à des retraités selon la tranche d'âge des retraités donateurs au moment de la transmission, en %

Grands-parents	Père	Mère	Les deux parents	Enfants	Petits-enfants	Autres membres de la famille	Autres personnes hors famille
1,1	11,3	43,0	27,3	0,3	0,2	16,0	0,8

Champ : donations reçues par des personnes retraitées (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraité : personne qui se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 27,3 % des donations reçues par des retraités au moment de la transmission ont été données par les deux parents.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Plus de 80 % des donations reçues par des ménages retraités en 2018 provenaient d'au moins l'un des deux parents (tableau 6). Dans la très grande majorité des cas, les donations sont

constitués de biens financiers – 64 % des donations reçues – et/ou immobiliers – 42 % des donations reçues[4] – (tableau 7).

Tableau 7. Répartition des types de donations reçues par des ménages retraités moment de la transmission, en %

Bien immobilier (logement, terrain)	Bien financier (argent, assurance-vie, valeurs mobilières)	Bien à usage professionnel	Autre	Dette
42,2	63,8	0,0	1,8	0,0

Champ : donations reçues par des personnes retraitées (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraité : personne qui se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 42,2 % des donations reçues par des retraités au moment de la transmission contient un bien immobilier.
Note : la somme des parts en ligne peut être supérieure à 100 parce qu'un héritage peut comporter plusieurs natures de bien.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

c) Quel montant de donation et quelle situation des retraités relativement aux actifs?

Lorsque les ménages perçoivent une donation à un âge précoce – avant 30 ans – la donation tend à être relativement plus faible, les donations de moins de 30 000 € et plus encore celles de moins de 8 000 € étant sur-représentées (tableau 8). C'est entre 40 ans et 49 ans que les donations perçues sont d'un montant le plus important, les donations de plus de 100 000 € étant notamment sur-représentées.

Tableau 8. Répartition des donations reçues selon leur montant et l'âge des donataires au moment de la réception de la donation, en %

Âge lors de la réception de la donation	Moins de 8 000 €	De 8 000 à moins de 30 000€	De 30 000 à moins de 100 000 €	100 000 € ou plus	Ensemble
Moins de 30 ans	25,8	33,2	23,3	17,7	100,0
De 30 à 39 ans	18,7	31,1	31,6	18,6	100,0
De 40 à 49 ans	13,5	31,6	31,9	23,0	100,0
De 50 à 59 ans	18,7	28,5	32,8	20,0	100,0
60 ans ou plus	13,9	25,1	43,3	17,7	100,0
Ensemble	**19,4**	**30,7**	**30,6**	**19,3**	**100,0**

Champ : donations reçues par les ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte). Sont exclues les donations dont le montant est inconnu (13 % des cas).
Lecture : début 2018, 25,8 % des donations reçues par des personnes de moins de 30 ans sont d'un montant inférieur à 8 000 €.
Note : en cas de donation reçue par les deux personnes du couple de référence, l'âge retenu est celui de la personne de référence du ménage.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018

[4] La somme des parts excède 100 % parce qu'un héritage peut comporter plusieurs natures de bien.

Il est également possible de considérer les répartitions des montants de donation perçue selon que le ménage est retraité (graphique 10) ou actif (graphique 11) lors de la transmission.

Lorsque les donataires sont retraités, une moindre variabilité des montants de donation est observée. Les faibles (moins de 8 000 €) et très importantes (plus de 100 000 €) donations sont moins fréquentes, les donations intermédiaires – entre 30 000 € et 100 000 € - étant sur-représentées.

Lorsque les donataires sont des actifs, la donation est d'autant plus importante que l'âge est avancé. Dès l'âge de 40 ans, les ménages tendent à recevoir des donations plus élevées, la part des donations reçues très élevées – plus de 100 000 € – étant même nettement supérieure à celle observée pour les retraités.

Graphique 10. Répartition des montants de donations reçus par des retraités, en %

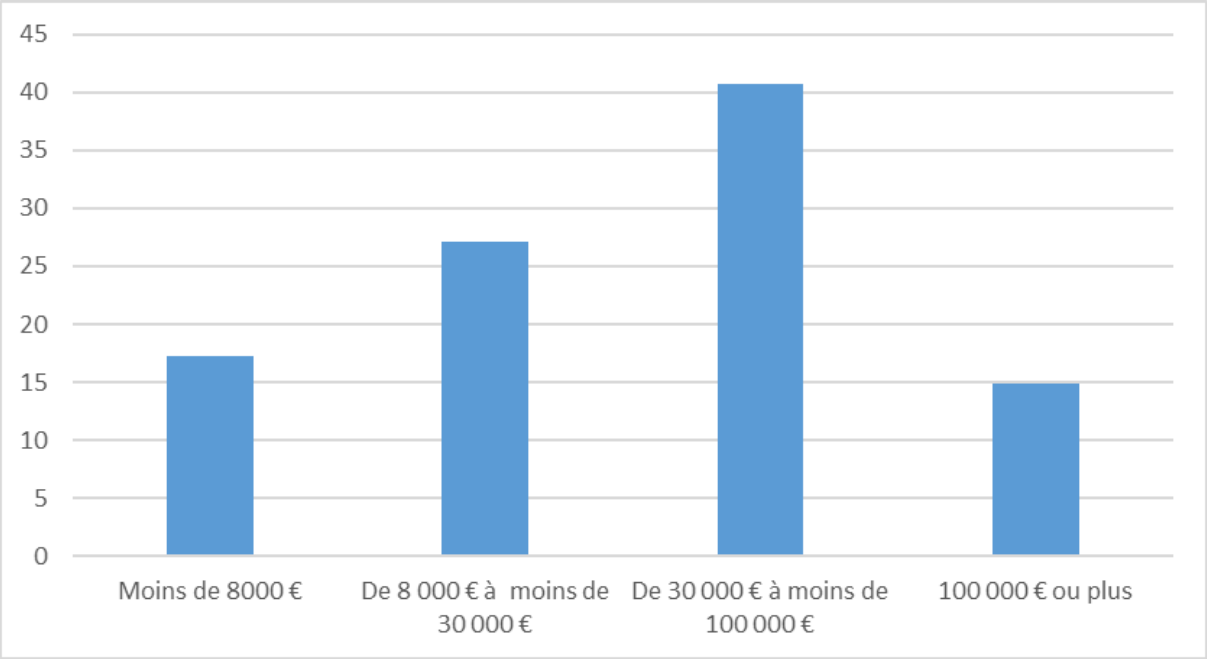

Champ : donations reçues par des retraités (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle ou inactive de plus de 60 ans.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Enfin, le montant de donation reçu est d'autant plus important que le ménage donataire dispose d'un important revenu (graphique 12). Ainsi, près de 28 % des donations reçues par des ménages disposant entre 15 000 et 25 000 € annuellement ont une donation de moins de 8 000 €, contre seulement 14 % pour les ménages disposant de plus de 50 000 € et 19 % pour l'ensemble des ménages donataires.

Graphique 11. Répartition des montants de donations reçus par des actifs, en %

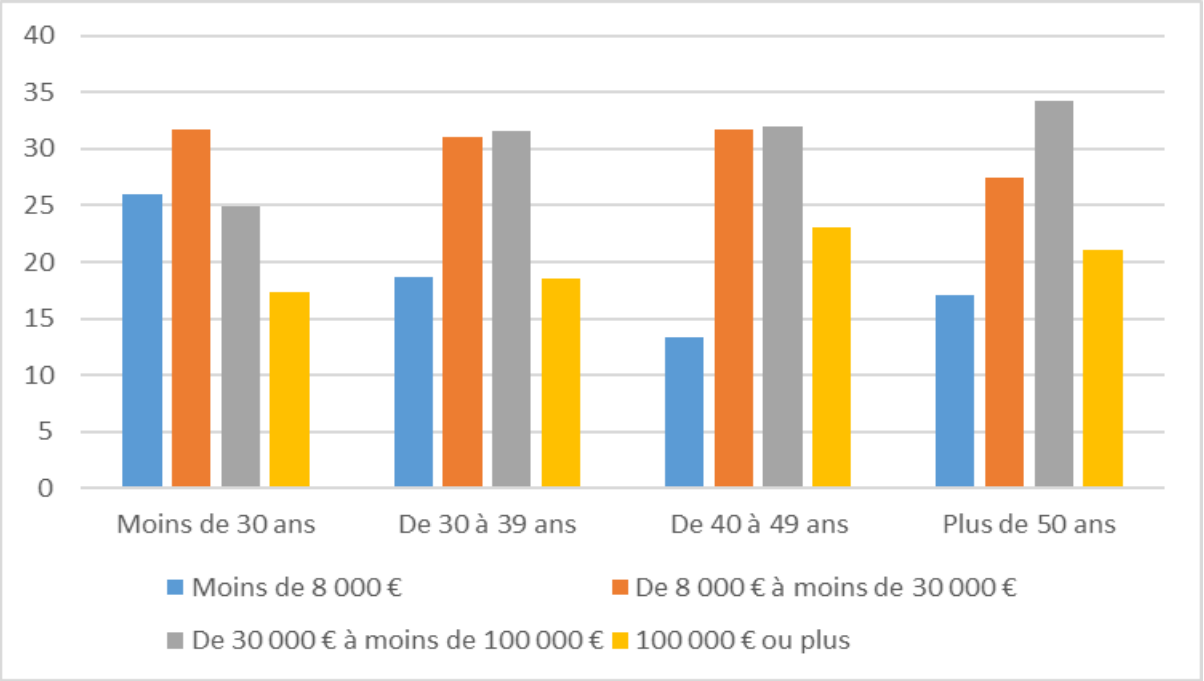

Champ : donations reçues par des actifs (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Actif : on considère comme actifs toutes les personnes qui ne sont pas retraitées.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Graphique 12. Répartition des donations reçues selon leur montant et le revenu disponible annuel du ménage des donataires, en %

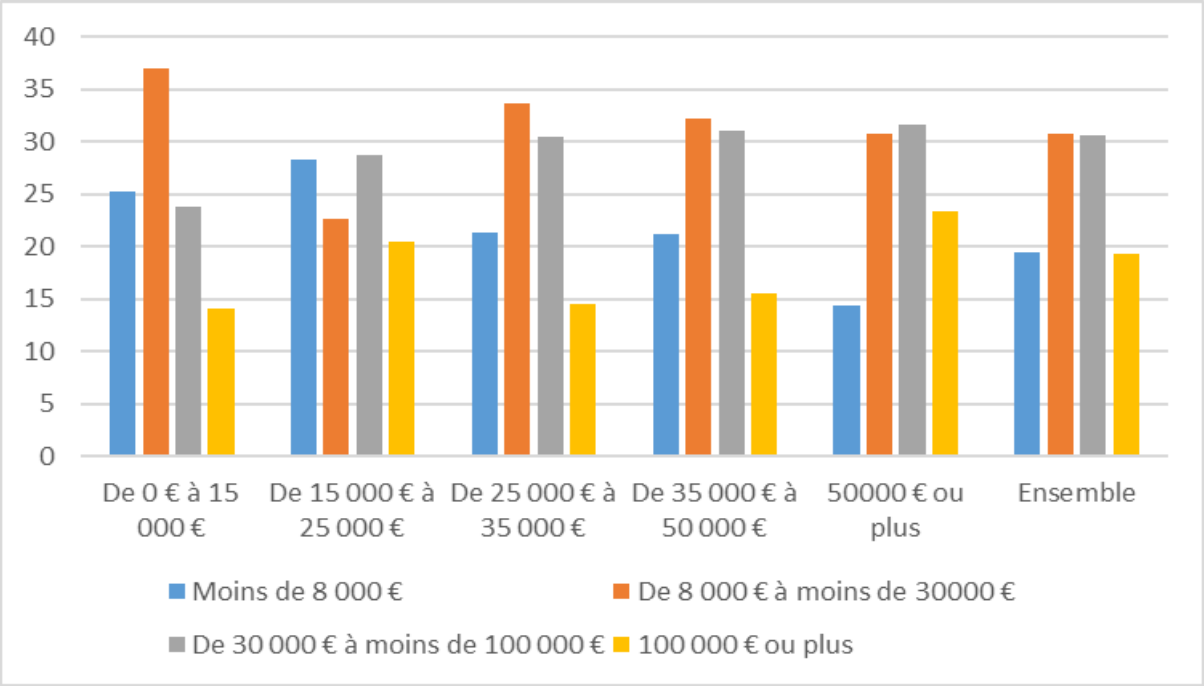

Champ : donations reçues par les ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte). Sont exclues les donations dont le montant est inconnu (13 % des cas).
Lecture : début 2018, 28,3% des donations reçues par des ménages dont le revenu disponible annuel est compris entre 15 000 € et 25 000 € sont d'un montant inférieur à 8 000 €.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018

2.2. Les aides en faveur des retraités

Environ 7 % des ménages qui sont retraités en 2018 ont reçu une aide dans leur vie, la proportion étant plus importante pour les plus jeunes générations (celles qui ont entre 60 et 69 ans en 2018). La perception d'aides concerne également davantage les ménages à hauts patrimoines.

Tableau 9. Part des ménages retraités ayant reçu une aide selon le patrimoine net et selon la tranche d'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

Tranche d'âge de la personne de référence	Inférieur au 4e décile (40 % les plus modestes)	Du 4e au 7e décile	Du 7e au 8e décile	Du 8e au 9e décile	Supérieur au 9e décile (10 % les plus aisés)	Ensemble
Moins de 60 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	**n.s.**
De 60 à 69 ans	n.s.	8,3	n.s.	n.s.	10,0	9,5
Plus de 70 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	9,8	5,2
Ensemble	**5,8**	**6,1**	**9,1**	**7,2**	**9,7**	

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 9,8 % des ménages retraités entre 60 et 69 ans et ayant un patrimoine net supérieur au 9e décile ont reçu une aide.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

3. Les héritages

a) Qui hérite ?

37 % des ménages interrogés en 2018 ont reçu un héritage dans leur vie. En examinant cette proportion par tranche d'âge de la personne de référence en 2018, il apparaît que cette proportion augmente continûment jusqu'à 69 ans : 13 % avant 30 ans (générations nées après 1988), 26 % entre 40 et 49 ans (générations 1969-1978) et un peu plus de 50 % après 60 ans.

Même s'il s'agit de générations différentes – d'où de possibles biais de comparaison – il apparaît néanmoins que la perception d'un héritage est plus fréquente lorsque la personne de référence du ménage a entre 50 et 69 ans. Il convient de rappeler que l'âge moyen lors de la perception d'un premier héritage progresse mais se situe aux alentours de 50 ans[5].

Graphique 14. Part des ménages ayant reçu un héritage selon la tranche l'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

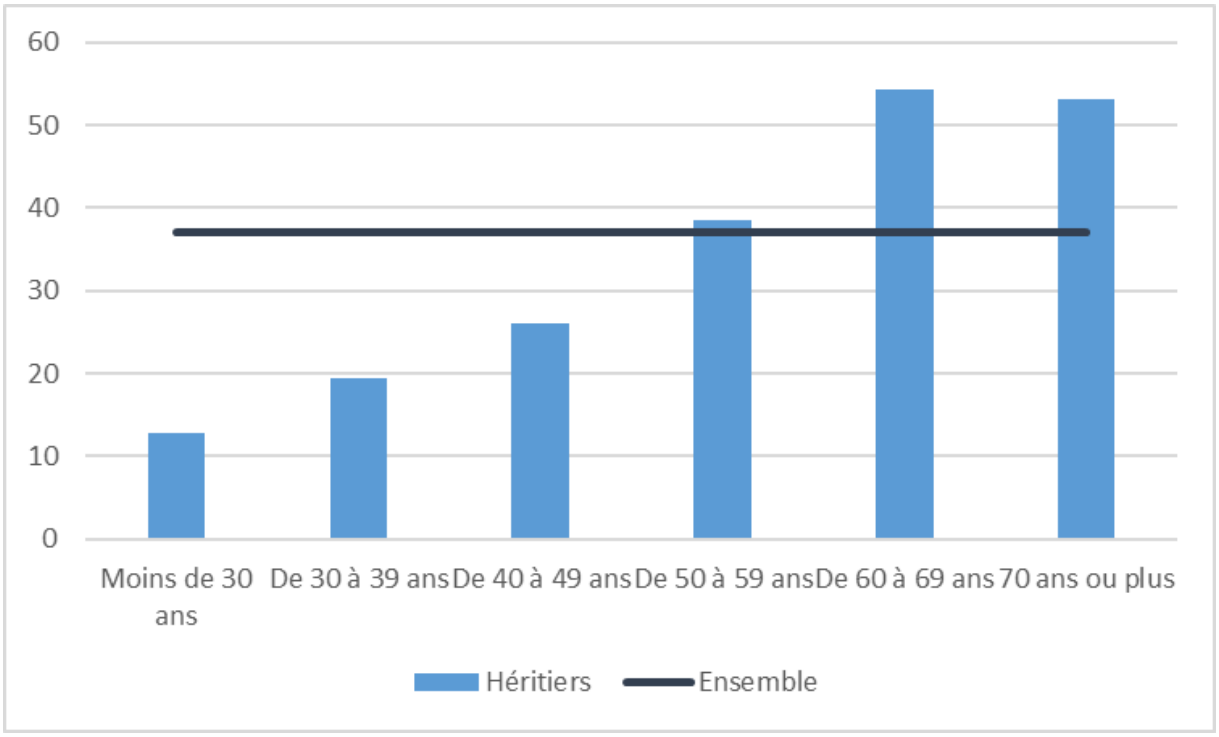

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte).
Lecture : début 2018, 53,2 % des ménages dont la personne de référence a plus de 70 ans sont héritiers (c'est à dire ont reçu un héritage dans leur vie).
Note : l'âge retenu est celui de la personne de référence à la date de l'enquête.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018. Calculs SG-COR.

En ce qui concerne les seuls ménages retraités en 2018 (graphique 14), près d'un ménage sur deux a reçu un héritage dans sa vie. Il convient toutefois de souligner d'importantes disparités :

[5] « Des transmissions de patrimoine plus fréquentes mais de montants plus faibles en France que dans les autres grands pays de la zone euro, Une comparaison fondée sur les données de l'enquête européenne HFCS », Revenus et patrimoine des ménages édition 2018.

parmi les retraités actuels les plus âgés – ceux ayant au moins 80 ans en 2018, donc nés avant 1938 – la part de ménages ayant reçu un héritage est plus faible. Cette situation relativement défavorable s'ajoute au fait qu'il s'agit de ménages qui, par ailleurs, disposent de retraites plus faibles[6] et de niveaux de vie relativement moins favorables[7] que leurs cadets.

Graphique 14. Part des ménages retraités ayant reçu un héritage selon la tranche l'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

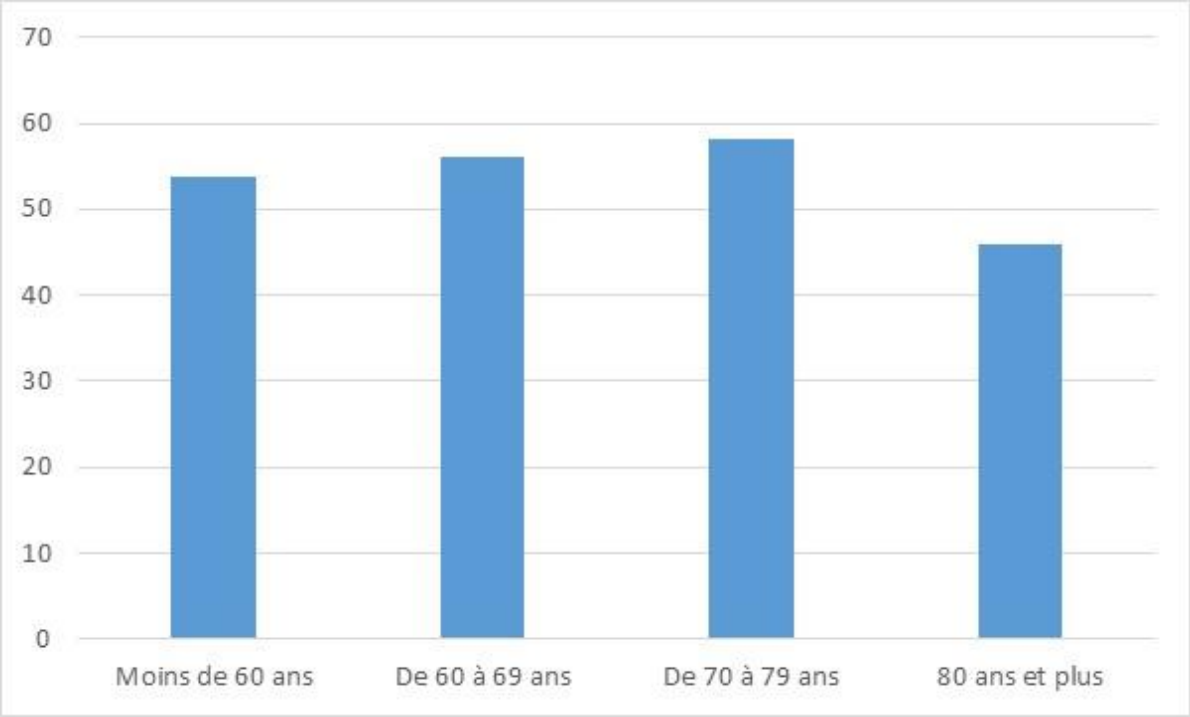

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités ayant déjà reçu un héritage au moment de l'enquête.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 56,1 % des ménages retraités entre 60 et 69 ans ont reçu un héritage.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

À l'instar du fait d'être donataire, les ménages à hauts revenus sont surreprésentés parmi les héritiers (graphique 15). Par exemple, 49 % des ménages héritiers disposent de plus de 35 000 € annuels, contre 44 % dans l'ensemble de la population.

b) Quelle est la place de l'héritage reçu dans le patrimoine ?

En ne s'intéressant à nouveau qu'aux seuls ménages retraités en 2018 (graphique 16), il apparaît que les ménages qui ont perçu un héritage sont également plus souvent ceux disposant d'un important patrimoine. En effet, 77 % des ménages retraités parmi les 10 % disposant du patrimoine net le plus important ont déjà reçu un héritage, contre seulement 37 % des 40 % les plus modestes.

[6] Elles ont moins bénéficié des gains de productivité que les générations cadettes (effet noria), et ont décroché du fait de la revalorisation selon les prix.
[7] Voir la présentation de Jean-Michel Hourriez lors du Colloque du COR du 4 décembre 2018.

Graphique 15. Répartition des ménages héritiers selon le revenu disponible annuel comparativement à l'ensemble des ménages, en %

Champ : ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte) dont le revenu disponible est connu.
Lecture : début 2018, 9,9 % des ménages héritiers (c'est-à-dire des ménages ayant reçu un héritage dans leur vie) ont un revenu disponible annuel inférieur à 15 000 €.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Graphique 16. Part des ménages retraités ayant reçu un héritage selon le patrimoine net et selon la tranche l'âge de la personne de référence du ménage début 2018, en %

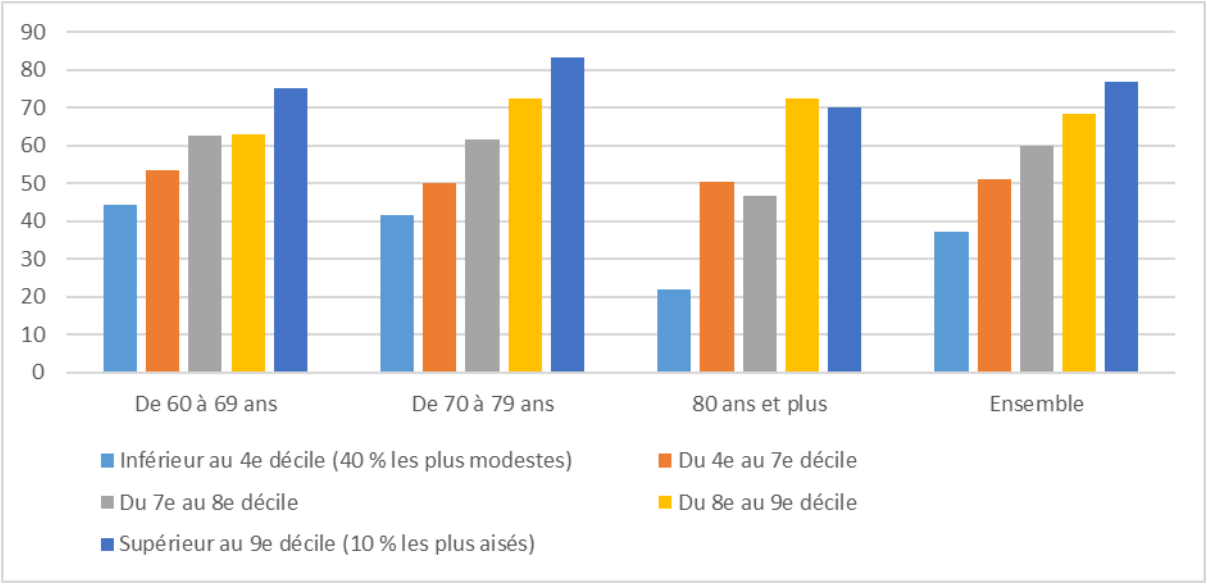

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités ayant déjà reçu un héritage au moment de l'enquête.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : début 2018, 75,2 % des ménages retraités entre 60 et 69 ans et ayant un patrimoine net supérieur au 9e décile ont reçu un héritage.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Ce constat est corroboré lorsque les ménages retraités sont interrogés sur la perception qu'ils ont du poids des transmissions reçues – incluant donc les héritages mais également les donations – dans leur patrimoine (tableau 10). Pour les ménages les plus aisés, les transmissions reçues tendent à représenter une part plus importante du patrimoine. Par exemple, deux tiers des 40 % de ménages les plus modestes déclarent que les transmissions ne représentent aucune part de leur patrimoine. *A contrario*, 37 % des ménages les plus aisés (au-delà du 9ème décile) déclarent que les transmissions représentent plus du quart de leur patrimoine, et même plus de la moitié pour 12 % d'entre eux.

Tableau 10. Perception du poids des transmissions reçues dans le patrimoine des ménages retraités selon le niveau de patrimoine, en %

Perception du poids des transmissions dans le patrimoine	Inférieur au 4e décile (40 % les plus modestes)	Du 4e au 7e décile	Du 7e au 8e décile	Du 8e au 9e décile	Supérieur au 9e décile (10 % les plus aisés)
Rien du tout	65,7	42,5	36,7	30,6	21,1
Moins d'un quart	19,4	30,3	36,8	45,3	41,4
Entre un quart et la moitié	5,6	11,8	15,7	18,5	25,4
Plus de la moitié	9,3	15,4	10,8	5,6	12,1
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : France (hors Mayotte), ménages de retraités au moment de l'enquête.
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

c) De qui et de quoi hérite-t-on ?

Lorsque la personne de référence d'un ménage retraité a moins de 70 ans, l'héritage perçu provient dans près de 90 % des cas d'au moins l'un des deux parents. Au-delà de 70 ans, cette proportion diminue et 32 % des héritages proviennent d'autres personnes de la famille (tableau 11).

Tableau 11. Répartition des liens de parenté pour les héritages faits à des retraités selon la tranche d'âge des retraités au moment de la transmission, en %

Tranche d'âge lors de la transmission	Grands-parents	Père	Mère	Les deux parents	Enfants	Petits-enfants	Autres membres de la famille	Autres personnes hors famille (amis, ...)
Moins de 60 ans	0,0	30,6	26,5	29,5	2,4	0,0	10,9	0,1
De 60 à 69 ans	0,3	14,5	41,7	30,2	0,3	0,0	12,9	0,1
70 ans et plus	0,0	10,2	35,2	22,0	0,1	0,0	31,9	0,6

Champ : héritages reçus par des retraités (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraité : personne qui se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle.
Lecture : Début 2018, 14,5 % des héritages reçus par des ménages retraités entre 60 et 69 ans au moment de la transmission proviennent du père.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Ces héritages sont le plus souvent des biens financiers et, dans une moindre mesure, des biens immobiliers (tableau 12).

Tableau 12. Répartition des types d'héritages reçus par des ménages retraités selon la tranches d'âge au moment de la transmission, en %

Tranche d'âge lors de la transmission	Bien immobilier (logement, terrain)	Bien financier (argent, assurance-vie, valeurs mobilières)	Bien à usage professionnel	Autre	Dette
Moins de 60 ans	28,7	81,2	0,0	9,4	0,0
De 60 à 69 ans	36,7	73,3	0,5	6,3	0,3
70 ans et plus	36,8	77,2	0,2	5,5	0,0

Champ : héritages reçus par des retraités (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraité : personne qui se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle ou inactive de plus de 60 ans.
Lecture : Début 2018, 36,7 % des héritages reçus par des ménages retraités entre 60 et 69 ans au moment de la transmission comportent un bien immobilier.
Note : la somme des parts en ligne peut être supérieure à 100 parce qu'un héritage peut comporter plusieurs natures de bien.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

d) Quel montant d'héritage et quelle situation des retraités relativement aux actifs ?

Les héritages perçus sont d'un montant d'autant plus important que les bénéficiaires disposent d'un important revenu annuel (graphique 17).

Graphique 17. Répartition des héritages selon leur montant et le revenu disponible annuel du ménage des héritiers, en %

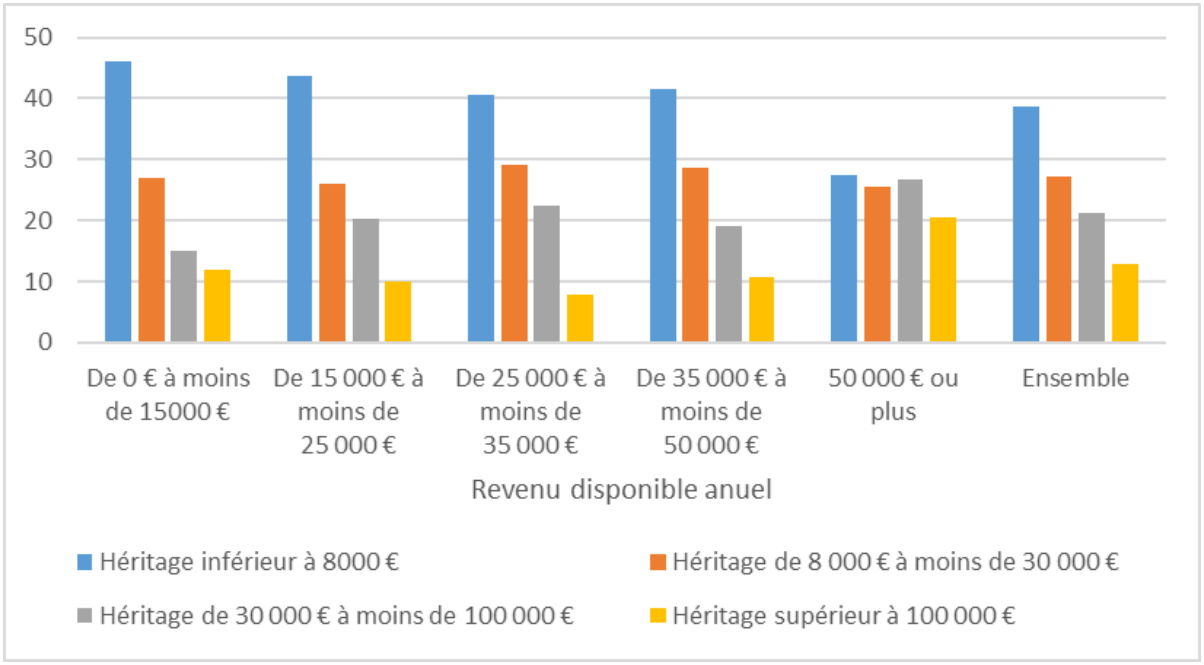

Champ : héritages reçus par les ménages ordinaires résidant en France (hors Mayotte). Sont exclus les héritages dont le montant est inconnu (14 % des cas).
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Par exemple, 20 % des héritages de plus de 50 000 € sont versés à des ménages disposant de plus de 100 000 € annuellement, ceux-ci ne représentant pourtant que 13 % de l'ensemble des ménages.

Par ailleurs, le montant d'héritage reçu augmente avec l'âge du bénéficiaire lors de la transmission. C'est ainsi que les héritages perçus par des ménages retraités sont plus importants que ceux perçus par des ménages actifs. Par exemple, 16 % des successions perçues par des ménages retraités de 60 à 69 ans, et même 24 % pour ceux de plus de 70 ans, sont supérieures à 100 000 € (graphique 18). Pour les actifs de moins de 50 ans, cette part est inférieure à 10 % (graphique 19).

Cette situation peut trouver plusieurs explications. Toutes choses égales par ailleurs – et notamment à écart d'âge identique entre parents et enfants – recevoir un héritage à un âge avancé implique que les personnes décédées étaient elles-mêmes plus âgées et avaient donc accumulé un patrimoine plus important. Par ailleurs, les héritiers les plus âgés sont plus souvent les premiers descendants (enfants) des défunts ; ils perçoivent donc généralement une part plus importante de la succession[8].

Graphique 18. Répartition des montants reçus en héritage par des retraités selon la tranche d'âge lors de la transmission, en %

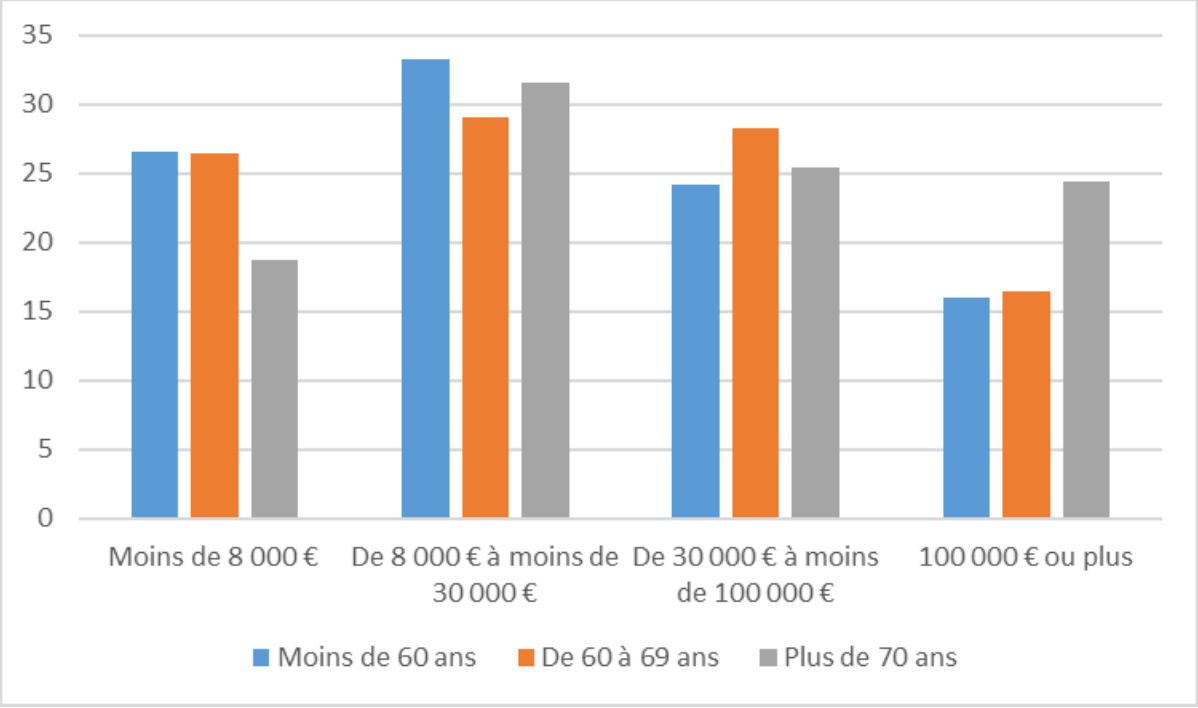

Champ : héritages reçus par des retraités (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée lors de sa dernière situation professionnelle ou inactive de plus de 60 ans.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.
Lecture : début 2018, 26,4 % des héritages perçus par des ménages de retraités âgés de 60 à 69 ans lors de la succession sont d'un montant inférieur à 8 000 €.

[8] Il s'agit notamment d'héritiers réservataires.

Graphique 19. Répartition des montants reçus en héritage par des actifs selon la tranche d'âge lors de la transmission, en %

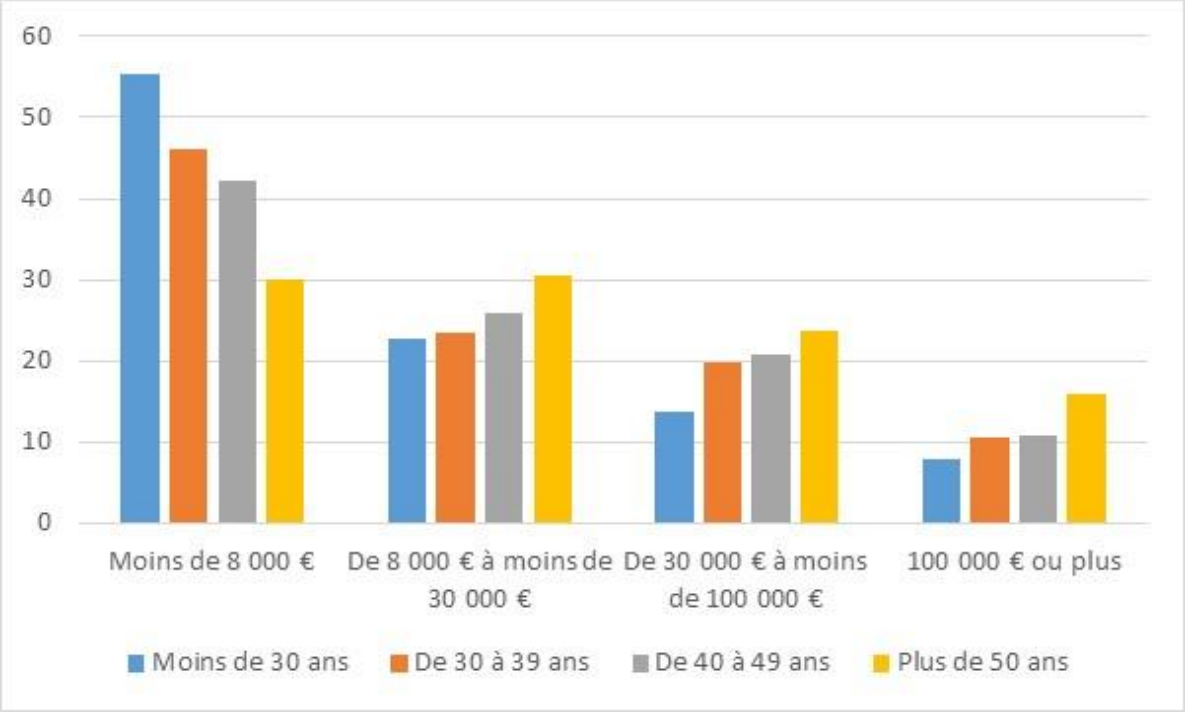

Champ : héritages reçus par des actifs (au moment de la transmission) résidant en France (hors Mayotte).
Actif : son considérées comme actives toutes les personnes qui ne sont pas retraitées.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.
Lecture : début 2018, 42,3 % des héritages perçus par des ménages d'actifs âgés de 40 à 49 ans lors de la succession sont d'un montant inférieur à 8 000 €.

4. Recevoir un héritage incite-il à verser une donation ?

La perception d'un héritage et le versement d'une donation sont deux évènements qui interviennent à des âges de la vie différents. Comme cela été présenté, en général, les ménages héritent juste avant leur départ à la retraite ou en début de retraite, mais versent des donations à leurs descendants une fois pensionnés. Ce constat amène à s'interroger sur le lien entre ces deux évènements. La probabilité de verser une donation dépend-elle ou non de la perception antérieure d'un héritage ?

Le graphique 20 présente la part de ménages qui ont versé une donation dans leur vie selon l'âge, en différenciant les ménages qui ont hérité auparavant. Les ménages les plus jeunes – nés après 1948 et donc âgés de moins de 70 ans – sont, comme cela a déjà été montré, peu nombreux à avoir versé une donation mais la proportion est plus importante pour ceux qui ont reçu un héritage auparavant (5,2 % contre 2,4 %).

Lorsque les ménages sont plus âgés en 2018 (et correspondent de ce fait à de plus anciennes générations), le fait d'avoir reçu un héritage avant influe peu – voire joue négativement au-delà de 80 ans – sur la part de ménages donataires.

Graphique 20. Part des ménages ayant versé une donation dans leur vie selon l'âge en 2018 et selon le fait d'avoir reçu un héritage avant, en %

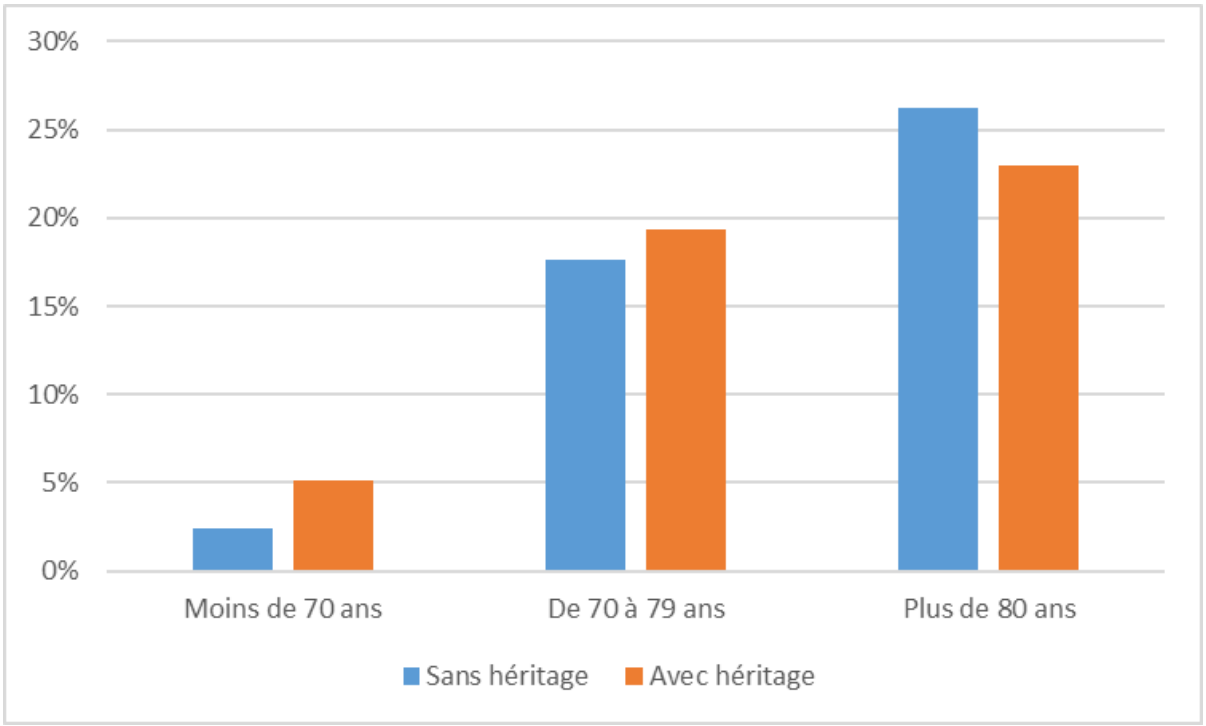

Champ : France (hors Mayotte), ménages ordinaires, hors ménages donataires dont la date de donation est inconnue.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.
Lecture : 2,4 % des ménages dont la personne de référence a moins de 70 ans en 2018 et qui n'ont pas perçu d'héritage auparavant ont versé une donation.

Graphique 21.
Part des ménages ayant versé une donation dans leur vie selon l'âge en 2018, selon le fait d'avoir reçu un héritage avant, et selon le décile de patrimoine net en %

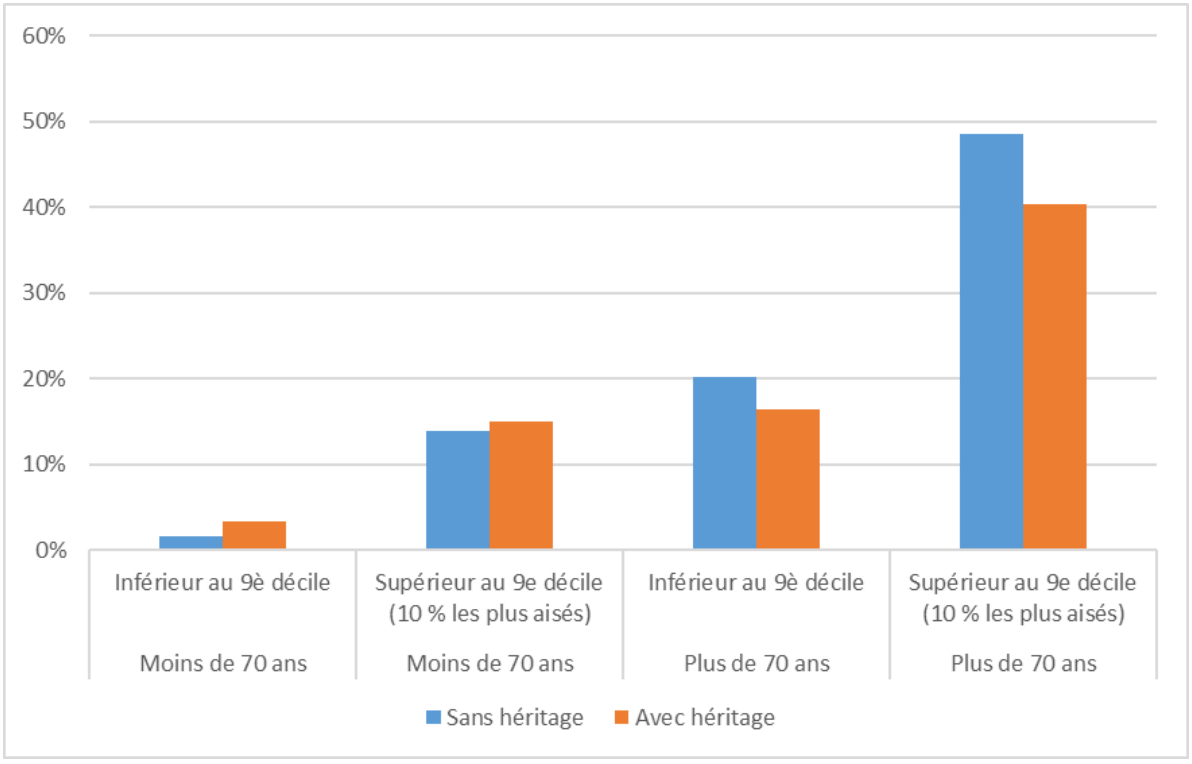

Champ : France (hors Mayotte), ménages ordinaires, hors ménages donataires dont la date de donation est inconnue.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

En distinguant les ménages les plus aisés en termes de patrimoine net (au-delà du 9ème décile), il apparaît que ce sont plus spécifiquement les 90 % de ménages de moins de 70 ans les moins dotés en patrimoine qui voient leur probabilité de verser une donation croître avec la perception d'un héritage (graphique 21).

Il conviendrait de poursuivre ces travaux par des estimations économétriques afin de contrôler des autres caractéristiques du ménage, et mobiliser d'autres vagues de l'enquête afin de distinguer les effets relevant de l'âge de ceux propres à la génération.